



Communiqué de la Direction Départementale des Territoires

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ des exploitants en place et ont fait l'objet de demandes d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

Date de dépôt du dossier complet	Identité du demandeur	N° d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	Identité du preneur en place	Identité des propriétaires	Motif de la demande	Date limite de recueil des candidatures en DDT
16/11/2023	M. COLLIN Tristan 39 rue Victor Hugo 54490 JOUDREVILLE	57230081	RAVILLE S.31 p.32+33 SERVIGNY-LES-RAVILLE S.32 p.22 S.38 p.63+65	1ha97a70 5ha01a13	M. REMY Jean-Jacques	M. HURLIN Denis Mme HURLIN Francine	Agrandissement	08/01/2024

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter à la **Direction Départementale des Territoires de la Moselle / SERAF-USIMEA – 5 rue Hinzelin - 57000 METZ** tél : 03 87 34 34 14 - mail : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr (formulaire disponible sur le site : <http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-Environnement/Agriculture/Foncier-et-structures/Le-controle-des-Structures> ou par téléprocédure).

Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.

Le dossier déposé incomplet devra avoir été complété dans un délai de 1 mois suivant le recueil de la candidature.